

FICHE-PROJET N° 22

| PCDR LEUZE-EN-HAINAUT – REFERENCES DE PROJET | | | |
|----------------------------------------------|------------------------------|---------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Référence projet | 22 | Version | 2 |
| Intitulé générique du projet | Cadre de vie et convivialité | Date | Octobre 2012 |
| Priorité | 3 | Subside DR envisagé | <input checked="" type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non |

INTITULE DU PROJET

Création d'un espace communautaire à Chapelle-à-Oie

A. CONTEXTE GLOBAL

A l'échelle de la population, Chapelle-à-Oie constitue un des plus petits villages de l'entité avec +/- 340 habitants, soit juste avant Gallaix.

Situé à 5 km de Leuze et 10 de Ath, les villageois sont rapidement reliés par la voiture aux principaux pôles de la Région.

Chapelle-à-Oie est un village essentiellement résidentiel. Quelques activités artisanales et de services sont toutefois présentes, telles qu'une boucherie, un coiffeur, un vendeur de matériel de jardin et deux restaurants. Le gîte rural « *La ferme des Aulnes* », le seul de l'entité, participe également au dynamisme villageois.

D'un point de vue associatif, plusieurs villageois se regroupent au sein de leur comité de village ainsi que dans d'autres associations actives (Cercle Royal *Le coin de Terre* et l'Action Catholique rurale féminine).

Comparé à certains autres villages de taille similaire, les activités y sont riches et variées.

Pourtant, il existe un certain décalage entre cette dynamique et l'offre en lieux de rencontres.

En effet, il n'existe aucun point de contact réel pour les villageois, si ce n'est une salle de village récemment construite sur le site de l'ancienne école, destinée avant tout à l'archivage de documents paroissiaux et jugée trop petite.

La présente fiche-projet aura donc pour objet de trouver des solutions durables pour la création d'un nouvel espace communautaire.

B. DESCRIPTION DU PROJET

1. SITUATION EXISTANTE

a) SITUATION JURIDIQUE

La situation juridique sera à déterminer dès qu'un site pertinent sera choisi pour la création d'un espace communautaire.

b) SITUATION DE FAIT

La localisation

Le site devra de préférence se situer au cœur du village, à proximité des équipements communautaires, sans pour autant être source de nuisance pour les voisins.

2. LE PROGRAMME

Le programme reste à définir selon les besoins de la population.

C. JUSTIFICATION DU PROJET

- Les habitants de Chapelle-à-Oie ne disposent pas de lieu suffisamment spacieux pour se réunir
- Il existe un tissu associatif important dans le village

1. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Consultation de la population (27 novembre 2008 et 28 mai 2009)
- CLDR

2. OBJECTIFS POURSUIVIS

- Soutenir la cohésion villageoise et les solidarités intergénérationnelles
- Maintenir puis renforcer le tissu associatif

D. EVALUATION

1. EFFETS MULTIPLICATEURS

- Plusieurs institutions/associations pourront être hébergées dans le nouveau local.

2. NOMBRE D'EMPLOIS ENVISAGE

Néant

3. INDICATEURS DE RESULTATS

- Fréquentation de la nouvelle salle
- Nombre de manifestations villageoises
- Maintien ou augmentation des associations villageoises,
- Amélioration de la coordination locale et de la cohésion sociale

4. INDICATEURS D'IMPACT

- Eau : Les eaux pluviales pourront être récupérées en vue de leur usage pour l'entretien du bâtiment et des sanitaires.
- Air/Climat : Pas d'impact particulier
- Sol : Pas d'impact particulier.
- Bruit : Les manifestations diverses entraîneront des nuisances sonores mais le choix de la localisation fera en sorte de diminuer leur impact vis-à-vis des propriétaires situés à proximité.
- Déchets : On pourra envisager l'installation d'un compost pour régénérer les déchets verts. Les autres déchets feront l'objet d'un tri sélectif.
- Energie : L'espace communautaire pourra être construit en tenant compte d'une bonne performance énergétique lors de la construction, soit par l'emploi de matériaux recyclables, soit par la fabrication et la destruction en fin de vie présentant une productivité d'énergie grise limitée. Les matériaux seront choisis selon leur grande performance énergétique. Les procédés permettant de disposer d'une énergie renouvelable seront mis en œuvre (capteurs solaires, chauffe-eau solaire ...), mais aussi en tenant compte des facteurs climatiques (vents dominants, apports solaires passifs ...)
- Cadre de vie : Le projet, dans sa valorisation complète, contribue à améliorer le cadre de vie.
- Mobilité et sécurité publique : Pas d'impact particulier.

5. LES LIENS DU PROJET AVEC LE DEVELOPPEMENT DURABLE

| ECONOMIQUE | SOCIAL | ENVIRONNEMENT |
|------------|-------------------|---------------|
| | Humain | |
| | Qualité d'accueil | |
| | Convivialité | |

E. ESTIMATION DU COUT GLOBAL

Cf. tableau récapitulatif